

ETAT CIVIL :

Mme. / M.
 Date et lieu de naissance :
 Adresse :
 Téléphone :
 Mail :

NOTRE MISSION PRINCIPALE :

Pour bénéficier des avantages fiscaux inhérents à votre investissement immobilier, la loi impose des formalités déclaratives.

Les dispositifs fiscaux obligent également au respect de certaines conditions, principalement des plafonds de ressources des locataires et des plafonds de loyers fixés par décret.

Notre mission va consister à établir les déclarations fiscales relatives aux investissements que vous avez réalisés avec le Cabinet AS & Associés sur la base des éléments que vous nous communiquerez.

A cette fin, nous serons en charge :

- de vérifier la conformité de votre investissement avec le dispositif fiscal choisi en contrôlant le respect des plafonds de loyer et de ressources du locataire
- de préparer les formulaires fiscaux correspondants à votre investissement (2044, 2042C, 2044EB...).

Tous nos travaux seront effectués dans le cadre des dispositions du Code Général des Impôts, de la loi et de la réglementation en vigueur.

Notre mission sera tacitement renouvelée chaque année, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date de clôture de l'exercice, soit le 30 septembre.

Afin de réaliser notre mission dans les meilleures conditions et délais, vous devrez impérativement nous transmettre, l'ensemble des pièces et documents indiqués en annexe.

Ces pièces seront à envoyer à l'adresse suivante :
 ou sur :

AD2L, 1 rue Berthelot 21000 DIJON
contact@ad2l-expertise.fr

NOS HONORAIRES ANNUELS:

REVENUS FONCIERS	HT	TTC
Par déclaration 2044	208 €	250 €
Par logement supplémentaire	83 €	100 €
Rendez-vous avec un expert-comptable	83 €	100 €

IDENTIFICATION DE VOTRE PROJET :

Nom de la résidence :
 N° de lot :
 Adresse :

**BON POUR
 ACCORD****Pour AD2L :**

AD2L SAS, 254 rue Lecourbe 75015 Paris
 Société d'expertise comptable inscrite
 au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France.
 Société par actions simplifiée au capital de 5000€. Siret 823 197 116 00010 Code APE 6920 Z

Mme. / M.....

Documents à nous transmettre

- ✓ Aide à la déclaration de revenus fonciers fournie par le gestionnaire
- ✓ Décompte des charges de copropriété payées au titre de l'année N-1
- ✓ Avis de taxe foncière, s'il y a lieu
- ✓ Assurance propriétaire non occupant
- ✓ Frais de réparation, d'entretien et d'améliorations : facture des entrepreneurs et dates de paiement
- ✓ Tableaux d'amortissement datés et assurances de l'emprunt payées au titre de l'année 2017
- ✓ Attestation de propriété avec prix
- ✓ Plan de l'appartement
- ✓ Copie de la pièce d'identité des acquéreurs

Si le bien a été loué en N-1 :

- ✓ Si ce n'est pas la première année de déclaration, fournir avis d'imposition N-1 + déclaration 2044 N-1
- ✓ Copie du bail du premier locataire et celui du locataire en place

Informations générales sur la prestation rendue par le cabinet AD2L

- ✓ La lettre de mission signée vaut facture.
- ✓ Les documents doivent être transmis au cabinet par courrier postal (AD2L, Jean-Michel ARTIER, 1 rue Berthelot 21000 DIJON) ou par email (contact@ad2l-expertise.fr)
- ✓ Le cabinet prendra contact avec vous dans les 5 jours après réception de la lettre de mission signée accompagnée du règlement pour vous signaler la bonne réception des pièces et les éventuels documents manquants.
- ✓ Les chèques seront encaissés par le cabinet sous 8 jours.
- ✓ Les déclarations fiscales vous seront transmises au plus tard 5 jours avant la date limite de télédéclaration, accompagnées d'un fichier vous aidant à la déclaration de vos impôts en ligne.
- ✓ Les paiements par chèque sont acceptés par le cabinet.

Vous trouverez ci-dessous le RIB du cabinet si vous souhaitez payer par virement bancaire

TITULAIRE DU
COMPTE : AD2L

IBAN : FR28 3000 2004 4000 0043 1166 D89

BIC : CRLYFRPP

BANQUE	INDICATIF	NUMERO DE COMPTE	CLEF
3002	00440	0000431166D	89

DOMICILIATION : CL PARIS PASTEUR (00440)